

( N<sup>o</sup> 135. )**Chambre des Représentants.**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1847.**GRANDE NATURALISATION.**

RAPPORT *fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur François-Philippe Hoed, ancien capitaine de navire de commerce, à Ostende.*

MESSIEURS,

Par requête adressée à la Chambre, le 20 juin 1844, le sieur Hoed, né à Amsterdam le 20 février 1788, a sollicité la grande naturalisation.

Il conste des pièces fournies par le pétitionnaire à l'appui de sa demande, qu'il a navigué du port d'Ostende depuis le 2 septembre 1816 jusqu'à la fin de 1820, tant au cabotage qu'au long cours, comme capitaine commandant les bricks belges *le Petit-Auguste* et *le Triton*, et que, du 14 octobre 1822 au 7 décembre 1831, il a navigué, en la même qualité, du port d'Anvers.

Le sieur Hoed a épousé une Belge le 7 juillet 1811; il habite la ville d'Ostende depuis le 16 octobre 1833; il a toujours tenu une conduite honnête et régulière, et il jouit d'une considération méritée.

Toutes ces circonstances pourraient déterminer la Législature à accorder à l'impétrant la naturalisation ordinaire; mais, malgré les observations qui lui ont été faites à cet égard, il persiste à demander la grande naturalisation, en soutenant qu'il a des titres suffisants à son obtention.

Les autorités consultées estiment qu'on ne rencontre pas, dans la carrière parcourue par le sieur Hoed, des services éminents rendus à la Belgique, et elles estiment qu'il n'y a pas lieu de lui accorder la grande naturalisation qu'il sollicite.

*Le rapporteur,*  
**HENOT.**

*Le président,*  
**J. MAERTENS.**